PROMOTIONS 2016

Les collègues promouvables (voir tableaux ci dessous), sont invités à retourner cette fiche syndicale pour que le SNUDI-FO vérifie leur barème et les informe dès la fin de la CAPD.

Comment s'effectuent les promotions?

Un classement est établi dans chaque échelon en fonction du barème ci-dessous.

Si la durée dans l'échelon est acquise (voir ci-contre), les 30% de PE les « mieux classés » passent au grand choix, les 50% autres au choix et les collègues restant à l'ancienneté.

<u>Pour les instituteurs</u> (10^{ème} et 11^{ème} échelon) les durées requises pour le passage au 11^{ème} échelon sont respectivement de 3 ans, 4ans et 4ans 6 mois.

Echelon	grand choix	choix	ancienneté
du 1er au 2ème			3 mois
du 2ème au 3ème			9 mois
du 3ème au 4ème			1 an
du 4ème au 5ème	2 ans		2 ans 6 mois
du 5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
du 9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans
du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

^{*} instituteurs : promotions à l'année civile (01/01/2016 à 31/12/2016)

CALCUL DU BAREME

1) Ancienneté générale des services (AGS)

- * au 31/12/16 pour les instituteurs
- * au 31/08/15 pour les professeurs des écoles

1 an = 1 pt / 1 mois = 1/12 pt 1 / jour = 1/360 pt

<u>2) La note</u>: Pour tous, prise en compte de la note obtenue au 31/08/15 (note d'inspection + 0,5 point en cas de note ancienne de plus de 3 ans ou +1 point en cas de note ancienne de plus de 4 ans.) multipliée par 2.

NB : pour départager les ex-aequo, sont pris en compte dans l'ordre: la note la plus élevée, puis l'AGS en points et enfin l'âge.



\									
"FICHE SYNDICALE PROMOTION" A RENVOYER à SNUDI-FO, Bourse du Travail, 38030, Grenoble Cedex 2									
NOM :		Prénom :	né(e) le :						
Adresse :									
code postal :	Co	ommune :	Tél :						
		(barrez la mention inutile)							

échelon actuel :ème date de dernière promotion :....

BAREME

AGS			AGS		NO ⁻	NOTE		
ans	Χ	1	=	pts				
mois	Х	1/12	=	pts	Note de moins de 3 ans =	(x2) =	pts	
jours	Х	1/360	=	pts	Note de plus de 3 ans =	+0.5(x2) =	pts	
		Total AGS	=	pts	Note de plus de 4 ans =	+ 1 (x2) =	pts	

TOTAL BAREME = pts

^{*} professeurs des écoles : promotions à l'année scolaire (01/09/2015 à 31/08/2016)